AR Prefecture

017-200041614-20240305-2024_03_05-DE Recu le 20/03/2024

Aunis-

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 5 mars 2024 DELIBERATION n°2024_03_05

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE ZA FIEF GIRARD EST D5

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit	
En exercice	Présents	Votants	heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud,	
50	33	38	légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean	
Quorum : 26			GORIOUX	

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX -- Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD -- Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Didier BARREAU -- Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) - Olivier DENECHAUD -- Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) -Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Martine LLEU (a reçu pouvoir de Denis DUBOURGNOUX) - Marylise BOCHE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGE - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Younes BIAR - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD

Présent/ Membre suppléant :

Yannick BODAN

Absents:

Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK

Alisson CURTY, Sylvie PLAIRE

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN	Au
Convocation envoyée le : 22 février 2024	Tél e n°:
Affichage de la convocation le : 22 février 2024	

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président

Télétransmission en préfecture le : 2 0 MARS 2024

nº: 017-200041614-20240305-2024_03_05-DE

Date de publication sur le site Internet :

2 1 MARS 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240305-2024_03_05-DE Recu le 20/03/2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE ZA FIEF GIRARD EST D5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Vu le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	12 560,98 €
Report antérieur	0,00 €	-98 558,94 €
Résultat cumulé	0,00 €	-85 997,96 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 :

Fonctionnement	CHIEBRONS.
Résultat de clôture CFU 20223	0,00 €
Investissement	CONTRACTOR OF THE SECOND
Résultat de clôture CFU 2023	-85 997,96 €
Reports à affecter au Budget 2024	CONTRACTOR OF THE STATE OF THE
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	85 997,96 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement				
Résultat de clôture CFU 20223	0,00 €			
Investissement				
Résultat de clôture CFU 2023	-85 997,96 €			
Reports à affecter au Budget 2024				
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	85 997,96 €			

AR Prefecture

017-200041614-20240305-2024_03_05-DE Reçu le 20/03/2024

Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

> Pour Extrait Conforme: Les signatures sont au registre. Fait à Surgères, Le 11 mars 2024

Le Présiden

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

SUD

<u>Délais et voies de recours</u>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.